



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Réimplantation de zostère marine dans l'étang de Berre pour 2023

NOTE DE PRÉSENTATION

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation du public au titre de l'article
L.123-19-2 du Code de l'Environnement,
d'une demande de dérogation portant sur la réimplantation de Zostère marine dans l'étang de
Berre proposé par l'association 8 vies pour la planète
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans le cadre de la protection d'espèces protégées.

La zostère marine était jadis dominante dans l'étang de Berre puis a presque disparue. Cependant depuis 15 ans l'écologie de l'étang de Berre s'est lentement mais régulièrement amélioré, ce qui laisse espérer que la zostère s'adaptera à ce nouveau cadre de vie.

Ainsi, depuis 2 ans, l'association 8 vies pour la planète réalise une récolte d'épis de zostère marine dans l'anse de Carteau à Port saint Louis du Rhône pour les transporter et les semer dans l'étang de Berre. La méthode proposée a déjà été testée en 2021 et 2022 par l'association. Pour 2023 la construction d'une unité de maturation des graines est prévue pour optimiser la réussite de la transplantation.

La période d'intervention porte sur l'année 2023 puis sera renouvelée en fonction des résultats obtenues. Ce projet proposé est un projet d'ingénierie participative, les personnes bénévoles seront formées avant d'aller sur le terrain et de manipuler les zostères.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de l'association 8 vies pour la planète pour l'année 2023, ainsi que l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.